

faire par le projet de loi que j'ai l'honneur de présenter maintenant.

Monsieur le président, à n'en point douter, quelques membres de l'Association canadienne de la normalisation ont fait des efforts considérables en vue de créer une certaine angoisse ou une certaine crainte au sujet du Conseil canadien des normes que nous voulons créer, malgré le bill et les efforts du ministre en vue de les rassurer.

L'Association canadienne de la normalisation a envoyé des S.O.S. à plusieurs groupes d'individus, sociétés ou associations au Canada et, à sa demande, ces gens nous ont écrit. J'ai répondu le plus souvent en envoyant simplement un exemplaire du compte rendu des débats de la Chambre du 12 mars, dans lequel étaient publiés l'exposé de l'honorable député de Gander-Twillingate et le mien.

Très souvent, et surtout à ce sujet, la correspondance de l'honorable député de Wellington (M. Hales) peut n'être pas à jour. Les représentants de certaines associations ont manifesté des craintes à la suite de l'intervention faite par la CSA, mais d'autres nous ont écrit pour nous dire qu'ils étaient assez satisfaits des réponses obtenues.

J'ai en main plusieurs de ces lettres. Je ne pourrai pas les lire toutes, mais quelques-unes pourront servir d'exemples.

[Traduction]

C'est une lettre de la Canadian Gas Association of Canada qui, vous le savez, est un organisme important de normalisation. Voici un extrait de la lettre:

Après avoir examiné vos déclarations, il est difficile de comprendre pourquoi nous avons été littéralement bombardés de déclarations et de mémoires qui nous priaient d'intervenir afin de retarder ou d'empêcher l'adoption du bill C-163.

La lettre continue:

Comme il faudra probablement que cette mesure soit finalement adoptée pour assurer l'uniformité des normes au Canada, à l'avantage de l'industrie et du consommateur, vous-même et votre personnel doivent être félicités pour la perspicacité qui vous a fait préconiser vigoureusement ce changement et amenés à permettre au Conseil canadien des normes de devenir un organisme souple au cas où le Canada devrait adopter de nouveaux systèmes de mesures, processus long et compliqué.

Je pourrais lire la lettre en entier. Il y en a deux autres pages, et elle devient de plus en plus éloquent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous aussi.

L'hon. M. Pepin: Moi aussi. J'en ai beaucoup d'autres. Le député de Winnipeg, qui est dans les bonnes grâces du sexe faible, aime-

[L'hon. M. Pepin.]

rait peut-être connaître l'opinion du Conseil national des femmes du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas dit qu'elles appartenaient au sexe faible.

L'hon. M. Pepin: Je ne le dirais pas non plus. Il s'agit d'une lettre du Conseil national des femmes du Canada. On y déclare ce qui suit:

Nous voulons vous assurer de notre appui lorsque vous présenterez le bill B-163, et de notre intérêt soutenu, à mesure qu'il franchira toutes les étapes jusqu'à la sanction royale.

En voilà qui ont compris. Je ne saurais en dire autant de quelques-uns de nos vis-à-vis.

M. McGrath: J'espère que le ministre va se montrer plus conciliant dans ses ventes de blé.

L'hon. M. Pepin: C'est la Commission canadienne du blé qui s'en occupe. Voici une autre lettre, cette fois du Canadian Institute of Plumbing and Heating. Elle a été envoyée à l'un de mes fonctionnaires. On y dit:

Veillez donner à M. Pepin l'assurance que notre Institut n'a pas de plus vif désir que de collaborer, du moment qu'il s'agit de l'intérêt public. Beaucoup de nos gens sont très renseignés en ce qui concerne les normes et nous serions heureux d'aider le Conseil à juger de la nécessité de normes particulières et à les définir.

Je pourrais vous fournir des exemplaires de ces lettres, qui sont des plus éloquentes. Je suis le premier à reconnaître que nous avons aussi des adversaires. Certaines personnes ont été plus influencées par les avertissements reçus de l'Association canadienne de normalisation que par la présentation du bill. Je me demande si elles ont toutes lu le projet de loi comme il faut. Mais la plupart des gens qui doutaient et ont reçu les renseignements que nous leur avons fournis ont été rassurés.

Des questions bien précises ont été posées et je vais essayer d'y répondre rapidement. On a demandé, entre autres, en quoi consisteraient les pouvoirs du Conseil canadien des normes. Permettez-moi de répéter avec insistance que ce conseil a pour but d'encourager, de favoriser et de coordonner et non d'usurper—comme a dit mon honorable ami de Gander-Twillingate—de remplacer ni de supplanter. Le Conseil canadien des normes ne se livrera pas aux mêmes activités que les organismes actuels. Il n'établira pas de normes de son propre chef. Mais il n'est que juste et souhaitable, et dans l'intérêt public, que le Conseil canadien des normes soit autorisé à prendre des initiatives au besoin. Si le besoin